



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thomson

Question orale n° 1115

Texte de la question

Mme Janine Jambu interroge M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications a propos de la privatisation de Thomson. La direction generale de Thomson CSF Airsys vient d'annoncer, lors du comite central d'entreprise du 22 mai dernier, un plan de 349 suppressions d'emplois dont 170 pour le site de Bagneux, motive notamment par les difficultes du marche. Cela contredit pour le moins les propos rassurants qui ont ete tenus dans cette enceinte en reponse a la question qu'elle posait le 2 mai dernier sur ce meme sujet. La presse fait etat, de son cote, tant des consultations auxquelles procede son ministere que des pretentions des uns et des autres (Matra, GEC, DASA, Alcatel, Daewoo) quant a la privatisation du groupe. Mais la representation nationale ne dispose d'aucun element d'information. C'est pourquoi elle reitere sa demande de debat public national, associant les salaries et les populations concernees ainsi que des precisions sur les modalites de consultation des salaries, de la representation nationale, quant a l'echancier, au financement de l'operation, aux garanties en termes d'emplois, de contenu et de localisation des productions civiles et militaires.

Texte de la réponse

M. le president. Mme Janine Jambu a presente une question no 1115.

M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Madame le depute, permettez-moi tout d'abord d'excuser mon collegue Franck Borotra, qui accompagne le Premier ministre en voyage officiel au Canada.

Vous attirez a nouveau l'attention du ministre de l'industrie sur l'etablissement de Thomson CSF Airsys a Bagneux, dans le cadre de la privatisation du groupe Thomson et de la restructuration de l'industrie de l'armement. Lorsque M. Borotra a repondu a votre precedente question sur le meme sujet, le 26 avril dernier, il n'a pas declare qu'il n'y aurait aucune suppression d'emploi de Thomson CSF a Bagneux. Il a dit que ce centre est le plus important de la filiale Airsys et l'un des plus grands centres de Thomson CSF dans toute la France, que ses activites relevent de marches tres concurrentiels mais porteurs et que la perennite du site de Bagneux n'est donc aucunement remise en cause, puisque telle etait votre question.

Vous faites aujourd'hui etat de l'annonce d'un plan social de 349 suppressions d'emplois, dont 170 pour Bagneux, lors du comite central d'entreprise d'Airsys du 22 mai 1996. Il n'y a pas de plan social en cours dans cette entreprise. La direction a, en realite, annonce une estimation d'un sureffectif de 170 personnes sur un total de plus de 2 500 emplois, comme le lui permet la procedure du livre IV du code du travail. Ce sureffectif, qui represente moins de 7 p. 100 du total des emplois du site, correspond a des gains de productivite necessaires pour permettre a l'entreprise de rester concurrentielle sur les marches internationaux du controle de navigation aerienne et des systemes de defense aerienne, ou les entreprises americaines, dopees par un dollar tres bas, sont tres agressives commercialement. Cette estimation, je le confirme, ne remet pas en cause l'existence de l'etablissement.

Il appartient a la direction et aux syndicats de discuter de ces sureffectifs et de negocier les moyens de leur resorption sur une base volontaire, sans plan social. En particulier, des depart volontaires et des mouvements vers d'autres sites de l'entreprise pourraient etre envisages.

Quant à la privatisation de l'ensemble du groupe Thomson, elle a été annoncée en février dernier par le Président de la République.

M. Marcel Roulet a été chargé par le Gouvernement de réaliser les travaux préparatoires à la privatisation en concertation étroite avec les services administratifs compétents. Il a reçu mission d'étudier les différentes options possibles pour la cession de la participation détenue par l'Etat au capital de Thomson et de prendre tous les contacts nécessaires à cette fin, en vue de soumettre des propositions au Gouvernement dans les meilleurs délais.

Les opérations de privatisation seront réalisées selon les modalités prévues par les lois de privatisation adoptées par le Parlement. L'objectif du Gouvernement est qu'elles aboutissent d'ici à la fin de l'année. Je puis vous assurer que le Gouvernement veillera avec la plus grande vigilance à ce que les conditions de la pérennité et du développement du potentiel technologique et industriel de Thomson soient garanties et renforcées par la privatisation. Ce sera, je l'espère, le meilleur gage d'avenir pour l'emploi chez Thomson.

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre, je ne vous en tiens pas rigueur, car ce n'est pas vous qui m'avez répondu la dernière fois, mais je peux vous garantir que celle de vos collègues du Gouvernement qui suppléait M. Borotra m'a clairement indiqué qu'il n'y avait rien à craindre pour le groupe Thomson, et notamment pour l'établissement de Bagneux.

Vous tenez aujourd'hui des propos rassurants, mais tel n'est pas le cas de la direction en place, puisqu'elle annonce que ce plan de licenciement n'est qu'une première étape et qu'il y en aura d'autres. Dans ces conditions, il faut comprendre l'inquiétude des salariés. On leur avait assuré que la privatisation n'entraînerait pas de licenciements. Maintenant, on leur en annonce 100 par ci, 100 par là, et l'avenir leur paraît plus qu'incertain.

Si je réitère aujourd'hui ma question, c'est parce que les garanties que l'on m'avait données à l'occasion de la première réponse n'ont pas été respectées. Ne pensez-vous pas que la privatisation d'un grand groupe comme Thomson, qui a été estimée par la presse à 50 milliards de francs, mériterait au moins un débat national, afin d'assurer la transparence de l'opération pour les salariés et pour les élus que nous sommes ?

Données clés

Auteur : [Mme Jambu Janine](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1115

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3811

Réponse publiée le : 12 juin 1996, page 4050

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996